

Déclaration sur la politique de rémunération d'Argenta Asset Management SA

Le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») impose certaines obligations de publication d'informations en matière de durabilité aux institutions financières qui proposent des produits d'investissement et/ou offrent des conseils en matière d'investissement ou d'assurance.

Ce document est conforme à l'article 5 du SFDR, qui prévoit que ces institutions financières doivent publier sur leur site Web des informations sur la façon dont leur politique de rémunération reflète l'intégration des risques de durabilité.

Argenta Asset Management SA est une société de gestion luxembourgeoise, supervisée par la Commission de Surveillance Secteur Financier (« CSSF »), et responsable de la gestion des fonds Argenta-Fund et Argenta Portfolio.

Un des principes fondamentaux sur lesquels la politique salariale d'Argenta Asset Management SA repose explicitement est la durabilité. La durabilité se traduit de diverses façons, mais l'important c'est qu'Argenta Asset Management SA s'efforce d'offrir à tous ses collaborateurs un *package* salarial conçu de manière équitable. Parmi les éléments constituant ce *package*, le salaire mensuel brut est une composante importante, auquel viennent s'ajouter un treizième mois et le pécule de vacances. La politique de rémunération détermine quelles barèmes s'appliquent à chaque fonction en tenant compte du degré de difficulté et de responsabilité, du niveau de formation ou d'expérience requis et de la spécialisation nécessaire à chaque poste particulier. Sur la base de choix éclairés, d'autres éléments peuvent également être intégrés à ce *package* salarial équitable: une assurance hospitalisation, une assurance collective et invalidité et des chèques repas. Pour certaines fonctions, des voitures de société et des remboursements de frais forfaitaires peuvent être accordés.

Par conséquent, la rémunération des salariés, dirigeants et administrateurs d'Argenta Asset Management SA se compose exclusivement d'un montant fixe. Dans le cadre de son fonctionnement opérationnel, Argenta Asset Management SA considère toujours que la rémunération variable n'est pas envisageable. À cet égard, nous tenons à souligner que ni les membres de la direction, ni les cadres, ni les collaborateurs ne perçoivent aucune rémunération variable (bonus), ni actions, ni options d'achat d'actions, ni prime d'embarquement ni rémunération différée. Argenta Asset Management SA veut par ce biais éviter de prendre des décisions motivées par des considérations à court terme et qui pourraient aller à l'encontre du développement durable de l'entreprise à long terme.